

31 août 2007

Déclarations de franchissements de seuils et déclaration d'intention
(article L.233-7 du code de commerce)

LECTRA

(Eurolist)

- 1 - Par courrier du 30 août 2007, la société Insinger de Beaufort Asset Management NV (537 Herengracht, 1017 BV Amsterdam, Pays Bas), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 mai 2007, par suite d'une acquisition d'actions, le seuil de 5% des droits de vote de la société LECTRA et détenir alors 1 799 882 actions LECTRA représentant autant de droits de vote, soit 5,08% du capital et 5,01% des droits de vote de cette société (1).
- 2 - Par courrier du 28 août 2007, complété par un courrier du 29 août, la société Insinger de Beaufort Asset Management NV (537 Herengracht, 1017 BV Amsterdam, Pays Bas), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 24 août 2007, par suite d'une acquisition d'actions, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société LECTRA et détenir 2 880 018 actions LECTRA représentant autant de droits de vote, soit 10,18% du capital et 10,01% des droits de vote de cette société (2).
- 3 - Par courrier du 28 août 2007, la déclaration suivante a été effectuée :

« Insinger de Beaufort Asset Management NV (ci-après IdBAM) déclare :
 - qu'elle agit seule lors des acquisitions d'actions LECTRA pour le compte des fonds et entités qu'elle gère ;
 - que son intention d'effectuer des acquisitions supplémentaires [d'actions LECTRA] dépend entièrement des opportunités de marché ; en d'autres termes, IdBAM est susceptible ou pas d'effectuer des acquisitions supplémentaires [d'actions LECTRA] ;
 - IdBAM n'a pas l'intention de prendre le contrôle de la société [LECTRA] ;
 - IdBAM n'a pas l'intention d'obtenir une représentation au conseil d'administration, directoire ou conseil de surveillance de [LECTRA] pour elle – même ou toute autre personne ».

-
- (1) Sur la base d'un capital composé, avant l'offre publique de rachat par LECTRA de 7 064 792 actions LECTRA en vue de leur annulation (cf. prospectus ayant reçu le visa 07-124 du 17 avril 2007), de 35 443 948 actions représentant 35 938 480 droits de vote.
 - (2) Sur la base d'un capital composé de 28 290 846 actions représentant 28 781 924 droits de vote.